



www.ParisXIV.com
Lettre d'actualités Avril - Mai 2006

Budget des conseils de quartier

Un Conseil de la Jeunesse dans le 14eme

Le client est Roi, l'usager n'est rien

Des projets pour la Petite Ceinture

Gare expérimentale : rave ou cauchemar ?

Yves Cochet bien placé pour être candidat vert en 2007

Un projet immobilier contesté à l'Infirmierie Marie Thérèse

Les bureaux se remplissent Porte de Châtillon

Budget des conseils de quartier

En Novembre 05, avant l'adoption par le conseil d'arrondissement des budgets alloués aux conseils de quartier, nous avons fait état de la [thésaurisation des budgets](#). Manque d'idées, ou parfois projets bloqués (n'osez pas parler d'un bac à fleur, cela requiert l'aval de l'Hôtel de Ville...). Bref, voici 6 mois après l'état des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissements.

Si les budgets de fonctionnement (communication, location de salle ou de matériel) montre l'utilisation de la moitié de leurs ressources, les investissements se cantonnent à 1282 €(+/- 5€ selon le conseil) : achat commun notamment d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

Après, chacun peut voir l'utilisation de seulement 3% d'un budget sous différents angles: dysfonctionnement de la "démocratie participative", formidables possibilités restantes ou soulagement de ne pas voir une gabegie supplémentaire.

Investissement			
<i>Conseil de quartier</i>	<i>Dotations 2002 2006</i>	<i>Dépenses cumulées</i>	<i>Solde</i>
Pernety	41320	1282	40038
Montsouris-Dareau	41320	1282	40038
Mouton Duvernet	41320	1282	40038
Didot - Porte de vanves	41320	1277	40043
Montparnasse Raspail	41320	1292	40028
Jean Moulin - Porte d'Orléans	41320	1282	40038
Total	247 920	7697	240223

Fonctionnement			
<i>Conseil de quartier</i>	<i>Dotations 2002 2006</i>	<i>Dépenses cumulées</i>	<i>Solde</i>
Pernety	15703	6245	9458
Montsouris-Dareau	15703	6502	9201
Mouton Duvernet	15703	12014	3689
Didot - Porte de vanves	15703	7199	8504
Montparnasse Raspail	15703	7199	8504
Jean Moulin - Porte d'Orléans	15703	6394	9039
Total	94218	45553	48665

Un Conseil de la Jeunesse dans le 14^{eme}

Instances d'initiation à la vie citoyenne, les conseils de la jeunesse regroupent de jeunes parisiens ayant envie de faire bouger les choses par leur motivation, leur sang neuf ou leurs idées. Ainsi se tenait lundi soir (22/05) la réunion plénière du Conseil de la Jeunesse d'Arrondissement du 14^e. Moment de faire le bilan d'une année d'activité et d'initiatives.

Basé sur le volontariat et une forte motivation, ce conseil de la jeunesse est ouvert aux jeunes gens âgés de 13 à 25 ans et permet de se pencher sur la vie citoyenne. Des projets, communs à d'autres arrondissements, portent en eux les germes d'un civisme qu'il conviendra de conserver. Ainsi, on peut retenir notamment une action de sensibilisation à la formation aux premiers secours, dirigée vers leurs camarades et amis. Cette action en partenariat avec des établissements et la protection civile vise à mettre en place des sessions de formations.

Ces jeunes ont aussi leur mot à dire, et permettent notamment d'avoir un meilleur retour sur l'installation d'équipements qui leur sont a priori destinés. Leur consultation permet d'adapter des projets, de retoucher quelques aménagements d'équipements sportifs tels les city-stades.

Face à Mr le Maire, les jeunes n'hésitent également pas à l'interroger sur le bien fondé des aménagements de la ville. Toute la sincérité est là lorsque, de façon candide, celui-ci ou celle-là s'étonne de voir ou trouve « incompréhensible » des trottoirs élargis outre-mesures, des voies supprimées à la circulation ou encore la suppression des places de stationnement. Séance obligée de pédagogie pour un Maire qui doit se justifier sur ses choix (tout en se défaussant sur notre adjointe à

la voirie, Mme Bellenger, absente ce jour là...)

On peut cependant s'interroger sur les points communs entre des jeunes de 13 ans et ceux de 25. Dans le cas des moins de 18 ans, ceux ci n'ont, par la loi, pas le droit de vote. Il est donc compréhensible qu'un espace de communication leur soit ouvert. Quant aux 18-25, leur multi représentativité semblent déjà avoir en avoir dissuadé plus d'un: outre les instances représentatives, les tentatives de les intéresser aux instances participatives tels les conseils de quartier ont trouvé peu d'échos. Malgré l'incitation qui y faite, voire les places réservées pour ceux ci (dès 16 ans), force est de reconnaître que ces jeunes restent peu présents et laissent les conseils de quartiers aux catégories plus âgées.

L'éveil à la citoyenneté est pourtant souvent acquis: L'étude de la participation aux élections en fonction de l'âge montre un effet plus inquiétant que l'indifférence de certains jeunes à la chose publique. En effet, si la participation de ceux ayant récemment obtenus le droit de vote, i.e. les 18-20 ans, montre une participation supérieure à la moyenne, en revanche la catégorie d'âge supérieur, 20-30 ans, montre un désintérêt croissant avec l'âge pour la chose publique. La question de l'éveil à la chose publique serait donc t'elle d'un intérêt supérieur à celle de s'attacher de ne pas créer une déception du politique ?

Et pour cause, face à cette trentaine de jeunes de 15-16 ans, la tentation semble parfois trop grande pour ne pas utiliser le conseil de la Jeunesse pour asseoir ses propres décisions. Ainsi Pierre Castagnou souhaite associer le conseil de la jeunesse du 14^e à la protection des sans papiers et à sa décision d'utiliser à partir du 17 juin prochain le fronton de la mairie pour revendiquer la régularisation des immigrants clandestins. Et d'expliquer de façon lénifiante le devoir d'un jeune vis à vis de la loi sur l'immigration récemment

votée par le parlement, « il ne faut pas laisser faire le gouvernement sur ce domaine » proclame notre maire du 14e qui souhaite la régularisation de tous les jeunes clandestins ayant fini leur année de scolarité, les jeunes adultes irréguliers et de toutes leurs familles. Aucun jeune du conseil n'a rien demandé, mais personne ne bronche sauf pour demander s'il est du ressort de la mairie de donner les papiers.

Ecouter la demande de ces jeunes en terme d'information, appréhender leurs besoins en terme d'équipements, éveiller leur esprit à la citoyenneté, ne pas rejeter les idées par manque de construction : tant d'effets louables de ces conseils, que peu d'espaces permettraient de faire. Mais la tentation ne serait elle pas parfois de faire du jeunisme? En segmentant une population entre jeunes, non jeunes puis senior, il peut être donné l'impression d'une écoute plus attentive et de réponses apportées à leur condition d'age, ce qui est positif. Mais dans une tentative de vivre-ensemble, cette catégorisation sous-entendrait-elle que les plus âgés ne peuvent pas comprendre le besoin d'une installation d'un roller park ou d'un panier de basket ? Que des jeunes ne pourraient comprendre les besoins en sécurisation de l'espace public ou le développement d'aides à la personne ?

Le client est Roi, l'utilisateur n'est rien

Ils sont de ces lieux où chacun doit régulièrement, entrer, attendre, échanger quelques mots - souvent vainement courtois- , puis sortir avec le soulagement de la tâche accomplie. Les bureaux de Poste, puisqu'il s'agit d'eux, ont récemment évolués, mais pas nécessairement dans le bon sens. Tels ceux de la Poste située rue d'Alésia. (Paris 14e)

Alors que l'entrée se faisait avec un cérémonial consistant à retirer son petit numéro, puis à attendre en le froissant et défroissant sur une chaise que celui ci soit appelé, il a probablement semblé aux personnels de La Poste que le motif principal d'insatisfaction venait d'une attente trop longue pour la plupart des clients. Et pour cause, les classiques 20 minutes d'attente pour le retrait d'une lettre recommandée ou du colissimo qui n'a pas daigné tout seul prendre l'ascenseur pour monter au deuxième étage alors que vous l'y attendiez, semblent parfois irriter le bedeau.

Qu'à cela ne tienne, La Poste a donc trouvé la solution afin de le satisfaire: Fluidifier l'attente. Parfait semblerait-il !

Ainsi, quelques panneaux laconiques indiquent une modification apportée afin de "fluidifier l'attente par l'installation de guide file" : le concept de fluidification du trafic semble emprunté à d'autres(...). Retirons les chaises, cela les fera courir ou les dissuadera de venir, ont dû cogité les receveurs des bureaux de Postes. Remplaçons-les par des guides files qui n'ont plus rien à envier à ceux du Big Mountain de Disneyland. Peu efficace semble t-il puisque les 20 minutes d'attente assise se sont commutées en 20 minutes d'attente en station verticale*. Les aspects bénéfiques, puisqu'il y en a, permettent de diminuer dès l'entrée le mécontentement du client: celui savait auparavant qu'il

devait attendre 20 minutes, puisque son petit ticket lui indiquait. Plus de ticket, plus de temps annoncé. Cet effet semble toutefois de très courte durée, à en lire les cahiers de doléances disponibles à chaque guichet (cela sous-entend que l'utilisateur a finalement réussi à atteindre ledit guichet): les messages les moins insultants sont d'une virulence rare à l'égard de La Poste.

Que l'on se rassure, les cahiers d'écolier bien remplis seront lus a ainsi affirmé la guichetière, voulant persuader que ces cahiers étaient le point d'orgue d'une communication parfaite entre un service public et ses usagers.

Domage, parfois on souhaiterait juste être son client.

** Quelques chaises ont été conservées toutefois pour les personnes ayant une pénibilité à la station debout, mais hors du guide file. Risquent de faire la queue longtemps...*

Des projets pour la Petite Ceinture

Le dernier conseil d'arrondissement tenu mardi 2 mai a vu aboutir, enfin, un projet tenant à l'aménagement de la petite ceinture. Projet datant des années 90, les pressions mises sur RFF depuis 5 ans, ont finalement permis d'obtenir un agrément entre mairie et l'organisme gérant les infrastructures ferroviaires afin de mener à bien de nouvelles initiatives sur cet espace. Un premier projet a ainsi été présenté par René Dutrey afin de mettre en place des jardins partagés sur les talus de la petite ceinture au niveau de la rue de Coulmier. Portés par les habitants et par plusieurs associations, ces jardins partagés permettent aux riverains de s'approprier cet espace pour y faire un lieux d'échange et de convivialité. Cette petite bouffée d'air pur pour quelques parisiens, leur permettent de reprendre contact avec une nature qu'ils ont souvent eu tendance à oublier. Cela est probablement plus important que les qualités gustatives des légumes – voire de la teneur en métaux lourds - qui seront cultivés sur ces petits lopins de terre.

Premier projet lié à cette convention avec RFF, ces jardins partagés augurent de nouveaux espaces verts qui pourraient s'inscrire dans des projets d'aménagements voyant notamment l'accueil de piétons et de cyclistes sur cette petite ceinture mais aussi le prolongement par l'aménagement de nouveaux espaces verts.

Priorité aux hérissons ?

Cette vision ambitieuse en terme d'aménagement fut cependant contrecarrée par les positions de Pascal Cherki (~~Radicale de Gauche~~ PS) appelant à plus de réalisme, et notamment à fixer les priorités entre les projets d'aménagements réels de certains lieux. En effet, plusieurs projets ont actuellement des difficultés, notamment en terme de financement, pour pouvoir aboutir. Dans un esprit un peu

polémique, celui-ci demanda quelles priorités donner aux habitants (aménagement du square Gaston Baty...) ou au maintien de la richesse de la faune et de la flore des friches ferroviaires, tout en ce déclarant grand amis des hérissons (sic)

Enfin, comme il est d'usage lorsque les voies ferrées sont mentionnées en conseil d'arrondissement (et uniquement dans ce cas), les élus communistes sortirent de leur léthargie pour faire un discours de politique générale sur l'état de la France. Et de se prononcer contre tout projet, et notamment celui-là, menant à mettre en péril la propriété de la SNCF (ou de RFF).

L'opposition choisit quant à elle soit de se prononcer en faveur (UDF) de cette délibération, soulignant l'aspect positif de cette avancée sur des projets de longue date, soit de s'abstenir (UMP) ne disposant pas de suffisamment d'éléments.

Un peu de verdure avant les wagons de marchandise

Au delà des critiques émises, il est néanmoins nécessaire de souligner que ces projets ne sont que temporaires. La convention avec RFF porte sur une durée de 5 ans. Mais au delà des délais fixés, un paradoxe heurte l'aménagement de la petite ceinture. La prise en compte du « développement durable » prime sur la simple saignée de verdure dans l'arrondissement. Pour René Dutrey (les Verts) ou Geneviève Bellenger (PS) l'objectif à terme reste l'utilisation en frêt de la petite ceinture. Position cohérente vis à vis du Plan de Déplacement, ceux ci soulignent l'importance d'utiliser la petite ceinture pour le transport de marchandises afin de suppléer au transport par les véhicules de type camionnette ou camion entrant dans Paris. La SNCF elle-même a budgété les études sur la pertinence de ce type de transport depuis plusieurs années sans les engager cependant.

S'il est annoncé que les projets ne sont pas entièrement contradictoires (maintien d'une piste cyclable aux cotés des voies ferrées...), le *développement durable* risque bien de n'apporter aux riverains qu'un peu de verdure de façon éphémère.

Gare expérimentale : rave ou cauchemar ?

Nous nous interrogeons depuis quelques mois sur la prochaine destination de la [gare SNCF de la Petite Ceinture](http://www.gareexperimentale.info). Il n'y aura point de concertation sur ce sujet puisque le lieu a été investi depuis le mois de janvier 2006 par de jeunes artistes soucieux de créer du lien social dans notre quartier. C'est ainsi qu'Alice, artiste photographe et porte-parole de ce groupe, présente son projet regroupant espaces culturels et lien de solidarité (<http://www.gareexperimentale.info>).

Un lieu à visages multiples

Le jour, ce nouveau lieu accueille les habitants du quartier les plus démunis pour leur offrir des repas (soupe populaire ou BBQ improvisés), leur proposer des soins médicaux ou des conseils administratifs. Le site se veut également espace culturel ouvert aux expositions photographiques et artistiques de tous horizons.

La nuit, le squat (n'ayons pas peur des mots, la gare a été investie dans la plus grande illégalité sans autorisation de la SNCF ni de la mairie) se mue en salle de concerts payants. Un ciné-club gratuit a même vu le jour et devrait être programmé un mercredi par mois.

La réaction des habitants ne s'est pas fait attendre quand les rave parties des 3 premiers mois sont venues perturber leurs nuits chaque fin de semaine de 22h à 8h du matin. Outre les nuisances sonores et les vibrations ressenties par les habitants de la rue Paturle et même au-delà, les quelques 300 invités envahissaient les lieux à proximité de la gare en laissant trace d'alcool et autres substances douteuses. Après une [première pétition](#), une plainte a été déposée auprès du commissariat du 14^{ème} arrondissement

Une administration embarrassée

De son côté, la Direction juridique de la SNCF aurait également entamé une procédure contre les artistes-squatteurs mais sa position semble inconfortable : d'un côté, elle aurait dû murer la gare au moment de sa fermeture définitive afin de prévenir les tentatives d'occupation illégale de son terrain, de l'autre, sa responsabilité est

susceptible d'être engagée en cas d'incident, notamment en cas de coupure de l'alimentation électrique du site.

La Police instruit la plainte qui a été transmise au préfet. Elle a pour ordre d'être à l'écoute des riverains victimes de tapage nocturne mais ne se déplace plus la nuit au prétexte que les soirées ont été autorisées...

Jusqu'à présent, la Mairie du 14e se sentait peu concernée dès lors que le territoire squatté est privé. Son action semble s'être limitée à la mise à disposition des squatteurs de poubelles et à l'installation d'un panneau d'affichage pour les artistes-squatteurs.

Pendant ce temps-là, les artistes s'organisent, les rave parties ont cédé la place à des concerts plus conventionnels, voire des soirées dansantes salsa pour le plaisir des quadras. Un site web a été créé. Les squatteurs revendiquent publiquement leur existence dans les réunions de quartier au dédain des habitants qui y trouvent peu d'écho à leur souffrance. En résulte une certaine reconnaissance par certaines associations locales qui vont à leur rencontre et cautionnent leurs activités. Depuis peu, pour donner encore plus de légitimité à leur mouvement, ils cherchent à se constituer en association loi de 1901. Par ailleurs, des sacs de gravats montrent que les artistes-squatteurs se sont lancés dans des travaux d'envergure dans un bâtiment vétuste et ne respectant aucune norme de sécurité. Une telle organisation laisse penser qu'un squat de longue durée se prépare...



Yves Cochet bien placé pour être candidat vert en 2007

Après les votes internes au parti socialiste et leur aspect local, après la désignation du candidat de l'UMP pour les municipales de 2008 et les votes de ses adhérents dans le 14^e, venons sur le groupe Les Verts.

Le 14^e, découpé en 2 circonscriptions (la 10eme et la 11eme), présente en son sein l'un des 3 députés Verts à l'assemblée Nationale, Yves Cochet (élu de la 11^e). Le groupe Les Verts organise dès ce printemps 2006 la désignation de son candidat pour les élections présidentielles de l'année prochaine. Cette désignation se fait par un vote interne aux militants en 2 tours. Le premier tour a lieu actuellement, prenant place sur plusieurs jours, et s'achevant aujourd'hui Vendredi 14 Avril. Les résultats de ce premier tour seront connus le 20 avril. (voir Post scriptum)

Parmi les 5 candidats, figure donc notre député de la 11^e circonscription, plus habitué aux rouages politiques que la plupart des autres candidats (hormis Dominique Voynet) puisque également ancien ministre. Sans préjuger du vote écologiste, le second tout verra avec une forte probabilité s'affronter Dominique Voynet et Yves Cochet.

Notre député du 14^e prône notamment un rassemblement des forces de toutes les gauches pour les présidentielles afin de battre la droite. Enfin sa position la plus marquée porte sur l'avenir du pétrole. Dans son dernier livre « Pétrole Apocalypse », tout comme lors de plusieurs débats que celui-ci avait organisé dans le 14^e, il fait un constat alarmiste sur la situation du pétrole et prévoit une augmentation du prix du pétrole (Merci à Mahmoud Ahmanidejad ...). Cependant avec une préconisation du rationnement – *limiter l'usage d'un véhicule à 5000km par an* – et des positions millénaristes --- *en affirmant qu'il est « trop tard » pour sauver notre société industrielle* -- celui ci provoque quelques sourires, mêmes chez les militants Verts. Pour rappel, la planète ne dispose plus que de 40 ans de réserves de pétrole. (il y a 30 ans elle disposait déjà d'un peu moins de 40 ans de réserve...)

Et hop, le site internet d'Yves Cochet rejoint la liste des sites des politiques locaux dans notre colonne de gauche.

PS : les résultats sont reporté au Mardi 6/04/06 pour raison de recomptage de 150 bulletins de vote litigieux, face à 2 voix d'écart entre les 2 compétiteurs.

Un projet immobilier contesté à l'Infirmier Marie Thérèse

En 1816, Céleste Buisson, épouse de François-René de Chateaubriand, entreprend la création d'un institut à destination des femmes veuves victimes de la révolution et des prêtres âgés ou infirmes. Son Infirmier prend jour en 1819 et est dédié à la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, Marie Thérèse. Dès lors les Chateaubriand acquièrent jardins et parcelles pour constituer une véritable maison de retraite pour les ecclésiastiques.

Histoire de la Maison de retraite Marie Thérèse

Après leur exil forcé (à Aulnay) qui prit fin à la chute de l'empereur, ils s'installèrent en 1818 dans ce hameau alors aux portes de Paris et y vivront pendant 28 ans dans un bâtiment aujourd'hui disparu, proche de cette institution. C'est ici notamment que Chateaubriand rédigea une grande partie de ses «mémoires d'outre tombe». Aujourd'hui encore, destiné à accueillir les prêtres âgés et malades, la maison de retraite Marie Thérèse reste un havre paix. Mme de Chateaubriand fit don de son œuvre à l'archevêché afin que son œuvre lui survive et perdure. Cette infirmier fut remaniée à plusieurs reprises. Bien que le bâtiment en résultant ne présente effectivement que peu de valeurs architecturales, hormis son clocher et une chocolaterie, petit atelier installé par Mme de Chateaubriand pour couvrir une partie des frais, l'infirmier présente néanmoins quelques intérêts historiques. Sa chapelle de style néo-classique est notamment visitable lors des journées du patrimoine. Si une majeure partie de cet intérêt historique est lié au mobilier – deux tableaux dont l'un de [François-Pascal-Simon Gérard](#) et une statue de la vierge -- , il n'en reste pas moins que Mme de Chateaubriand repose elle-même derrière

son autel, avec une simple plaque à sa mémoire.

Un projet immobilier pour financer de bonnes oeuvres

Aujourd'hui cependant le diocèse de Paris est confronté à un problème de vétusté d'un certain nombre de ces installations et doit envisager leur modernisation. Les fonds nécessaires étant conséquents, celui-ci a décidé de financer les travaux nécessaires en faisant appel à un promoteur, la Cogedim, par la construction d'un bâtiment de rapport. Disparaîtrait alors totalement le bâtiment Saint-Jean construit en 1852. L'opération s'orienterait vers la construction de logements, en faisant cependant appliquer les quotas de caractère social qui incombent aux surfaces construites. Les fonds que permettraient de lever cette opération assureraient alors un financement des réhabilitations nécessaires sur les autres bâtiments. Les bâtiments prévus utiliseraient les droits à construire procurés par les surfaces de jardins, et se tiendrait en lieu et place de cette infirmier. Un dépôt de permis de démolir et de construire a été enregistré en Décembre 2005 et est actuellement en cours d'examen. Bien que basé sur deux immeubles de 6 étages, condition nécessaire pour apporter les fonds requis, le projet déposé prend en compte une esthétique respectueuse des bâtiments environnants. Fini le temps des années 1960 où les bâtiments se devaient d'être uniquement « pratique », finies les années 1980 où le Modernisme autorisait des paris architecturaux hasardeux qui se sont souvent révélés erronés. Cependant les architectes des Bâtiments de France ont demandé un délai afin d'instruire le dossier, en se donnant comme date butoir le 14 mai.



Le parc de la Maison de retraite Marie Thérèse

Un témoignage historique

Néanmoins les associations de défense du patrimoine local, l'association d'histoire et d'archéologie du 14^e ainsi que le président de la société Chateaubriand s'opposent à ce projet au titre de la préservation du vieux Paris. Le site est non classé mais a son histoire. Les jardins sont cependant répertoriés au PLU au titre des Espaces Verts Protégés. Le PLU qui devrait être voté au conseil de Paris rapporte 9159 m² de jardin, établis sur un décompte du service des Parcs et Jardins de la Ville de Paris. Or les opposants à ce projet contestent ce chiffre et font état d'une différence de 1500 m² avec la réalité. La plainte fut par ailleurs reprise pas le Canard Enchaîné publié le 22/03/2006.

Pour appuyer la contestation portant principalement sur l'aspect architectural, sur l'intégration harmonieuse de ce bâtiment de 6 étages et sur la démolition de bâtiments vieux de 150 ans, est également mentionné un non respect des termes du legs fait par Céleste de Chateaubriand qui décéda en 1848. Bien que celui-ci ne puisse être retenu comme un point bloquant du point de vue juridique, reste à savoir si l'aspect moral est sauve.

A la question de connaître l'avis de la mairie du 14^e, Pierre Castagnou laisse comprendre que la balance reste incertaine

bien qu'il affirme que, à l'heure, son « avis ne penche pas pour un avis favorable ».

Paradoxes d'une ville vivante

Dans un Paris qui se fige lentement, où la construction de logements neufs est bloquée faute de disponibilités foncières suffisantes (seulement 870 logements neufs construits en 2005 pour Paris et ses 2,3 millions d'habitants, hormis le secteur social) et où le besoin en logement est plus saillant que ces 10 dernières années, on peut souligner le paradoxe entre ces positions. De même, est tout aussi paradoxale la situation du 3^e et du 4^e arrondissement pour lesquels la Ville de Paris se déclare attentive. Car il faut rappeler que, ici, l'objectif est bien de moderniser et construire 48 chambres pour des personnes qui auront passé une grande partie de leur vie au service et à l'écoute des autres. Sans faire appel à la collectivité, le diocèse compte sur ses propres ressources. Alors lorsque la suggestion est faite au diocèse « de trouver un financement ailleurs »(a) que par un projet immobilier, et notamment par la générosité de donateurs, la remarque peut être prise de façon cinglante. (nous donnerons prochainement l'état du budget d'une paroisse du 14^e pour illustrer ce point)

Quel aurait été l'esprit de Mme de Chateaubriand face à ce débat complexe ? Si la douceur de vivre et la spiritualité de ces lieux ont notamment été encensées par son mari dans ses « Mémoires d'Outre Tombe » aurait-elle souhaité la préservation du vieux Paris au détriment des vieux eux-mêmes pour lesquels elle fonda cette œuvre ?

Pascal

(a) réunion publique du conseil de quartier Montparnasse-Raspail 3/04/06

Les bureaux se remplissent Porte de Châtillon

Voilà plus de 2 ans qu'un immeuble de verre est érigé à la Porte de Châtillon.

L'Apollonis dispose de 12270 m² de bureaux dans un style très moderne et complète ce rempart de verre qui se construit à l'orée du périphérique (Pfizer, Sanofi-Synthélabo, STMicro, Orange...)

Bientôt, la société Cadbury France (chocolat Poulain, chewing gum Hollywood et tant d'autres...) y transférera son siège social (déjà à Montrouge) sur près d'un tiers de cette surface. Bien que l'adresse soit dans le 14^e, l'immeuble est également géographiquement sur Montrouge (la rue est une rue du quatorzième)..

Parfait exemple d'un déphasage total entre immobilier d'habitation et immobilier de bureau, nulle société n'avait jusqu'ici pris possession des lieux pour y développer son activité. Deux années non rentabilisées pour un promoteur qui s'en mord probablement encore les doigts. La situation actuelle pour les bureaux est généralement peu connue et bien évidemment beaucoup moins médiatisée que pour l'habitation. Les prix au m² sont au bas d'un cycle (IDF location à 290€/m²/an) mais, signe d'un fort bouillonnement dans le domaine des entreprises (Fusions-acquisitions, rationalisations,...) et d'une amélioration économique frémissante, les volumes de transactions ont marqué un net redressement après avoir chuté après 2000.

Règle dictée par la Ville de Paris depuis le traumatisme Montparnasse, l'interdiction de construire des bâtiments de grande hauteur dans Paris favorise l'emménagement des entreprises hors de la capitale. D'où la grande joie des communes de tout première couronne qui voient l'activité, et donc emplois et impôts, croître. Pour l'heure, il ne s'agit encore que d'une diminution des stocks de bureaux libres, mais viendra probablement le moment de savoir où devront être créés les nouveaux bureaux.

Pendant ce temps, Porte de Châtillon évolue doucement : Le local commercial de 450 m² attenant à l'institut du Judo sera également prochainement occupé par une activité ... 5 ans après sa construction.

